

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mardi 14 avril 2020 à compter de 19 heures 30, exceptionnellement par Facebook live et à huis clos conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Isabelle Martin, responsable des loisirs, vie communautaire, communications, sont également présent.

6 personnes assistent à la séance par le biais de Facebook live.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes en ligne et prends un moment au nom du conseil pour remercier la population de suivre les consignes et remercie tous ceux qui contribuent au maintien des services essentiels.

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-100 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2020-04-101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-04-102 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE MARS 2020

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mars 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2020-04-103 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de mars 2020 pour un montant total de 100 513.65 \$.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-104 ADOPTION DU RÈGLEMENT 602-2020 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES N° 536-2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender le règlement 536-2015, car le conseil municipal désire modifier les conditions d'admissibilité du programme d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec C-27.1, le Conseil a déposé un avis de motion le 9 mars 2020 pour modifier le règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu d'adopter le règlement.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-04-105 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 604-2020 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement 604-2020 visant à établir les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée ainsi que les responsabilités incombant aux propriétaires des installations septiques.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et les élus autorisent la dispense de lecture.

2020-04-106 **AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS AGRICULTURE ESPRIT DE FAC (31. RUE PRINCIPALE)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à la revitalisation du bâtiment historique situé au 31, rue Principale dans le but d'en faire un site patrimonial ouvert au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoyait peu d'outils d'interprétation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une demande de subvention au Fonds Agri-Esprit au montant de 25 000.00\$, afin d'obtenir l'aide maximale pour le développement de ces outils.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-107 **APPUI À LA VILLE DE GRANBY - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Granby souhaite mettre à jour son règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Granby doit recevoir copie d'une résolution de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant son appui à cette modification de règlement puisque ce sont deux municipalités contiguës;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ne s'oppose pas à cette modification de règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu d'appuyer la ville de Granby dans la modification de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-04-108 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-075 CONCERNANT LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE des personnes pourraient, en raison des circonstances exceptionnelles de la COVID-19, ne pas être en mesure de payer leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire mettre en place des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales en reportant d'un an la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales à la condition que les personnes concernées signent une reconnaissance de dette sans quoi une procédure avec la cour municipale sera prise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu d'annuler la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales en abrogeant la résolution 2020-03-075 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à mettre en place ces mesures d'assouplissement.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-109 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 603-2020 - VISANT À AMENDER LE RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 603- 2020 visant à amender le règlement 593-2019 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020. Ce règlement a pour objectif d'ajouter des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales. Ces mesures d'assouplissement sont ajoutées, car le conseil est conscient que la COVID-19 pourrait entraîner des difficultés de paiement pour les citoyens ainsi que pour les commerces et entreprises.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et les élus autorisent la dispense de lecture.

2020-04-110 **SERVICE INCENDIE ROXTON POND/STE-CÉCILE-DE-MILTON ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

CONSIDÉRANT QUE le comité inter municipal de la protection des incendies de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton s'est rencontré afin d'y préparer les prévisions budgétaires 2020 en matière incendie;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente relative à l'organisme du service de protection contre l'incendie avec la Municipalité de Roxton Pond, comme stipulé aux articles 12.2 et 12.3, celle-ci soumet le budget pour approbation finale.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2020, quote-part pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tel que soumis et qui se détaille comme suit :

Service incendie :	65 572\$
Rémunération et services :	89 621\$
Caserne :	7 199\$
Frais financement :	<u>21 170\$</u>
Total :	<u>183 562\$</u>

Adoptée à l'unanimité

2020-04-111 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-14 – ISOLATION DES IMMEUBLES 112 ET 136**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a procédé à l'été 2019 à la réfection de la toiture des immeubles 112 et 136 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire améliorer l'isolation de ses immeubles 112 et 136;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions et qu'elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse respecte le budget pour lesdits travaux.

ENTREPRISES	MONTANT \$ (INCLUANT LES TAXES)
Arri Construction inc.	9 376,21 \$
Provek	7 153,74 \$
Isolation Nordic	5 214,12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adjuger à Isolation Nordic, le contrat SCM-2020-14 pour l'isolation des immeubles 136 et 112, pour un montant de 5 214,12 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-112 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MARS 2020**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de mars 2020 soit :

Enseigne 1

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Rénovation, réparation et modification 1

Pour un total de 2 permis et une valeur totale de 11 000.00 \$

2020-04-113

ADOPTION DU RÈGLEMENT 601-2020 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE ET DU VIEIL HÔTEL DE VILLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

CONSIDÉRANT les dispositions de la section III du chapitre IV de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui autorisent les municipalités à citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de citer l'immeuble sis au 31 rue Principale, lots 3 555 969 et 4 281 779, à titre d'immeuble patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE la conservation de cet immeuble est d'intérêt public, puisqu'il fait partie du patrimoine historique de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement du plan d'urbanisme 557-2017 de la municipalité, le centre villageois, ou cet immeuble est situé, reflète l'histoire de la municipalité et que cet immeuble est un élément d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a notamment fait l'objet d'une évaluation archéologique par la firme Arkéos qui a permis de comprendre l'évolution de l'occupation de l'immeuble et de son terrain ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de 2 jours ouvrables avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Ginette Prieur à la séance régulière tenue le 10 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement N° 601-2020 intitulé « règlement 601-2020 concernant la citation de l'ancienne école et du vieil hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à titre de bien patrimonial ».

Adoptée à l'unanimité

2020-04-114

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 2020-02-051 ET 2020-02-052

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance qui s'est tenue le 10 février 2020, le conseil a adopté la résolution numéro 2020-02-051, intitulée « AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 598-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 » et la résolution numéro 2020-02-052, intitulée « ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 598-2020 - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO560-2017 » ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la rédaction du projet de règlement 598-2020, amendant le règlement de zonage 560-2017 doit être revue afin de faciliter sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de la séance de consultation publique, relative au projet de règlement 598-2020, amendant le règlement de zonage 560-2017, n'a pas été publié dans un journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme A-19.1* ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, il y aurait lieu d'abroger les deux résolutions, afin de reprendre le processus de modification du règlement de zonage 560-2017 conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme A-19.1*, et d'adopter de nouvelles résolutions à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'abroger les deux résolutions portant les numéros 2020-02-051 et 2020-02-052.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-115

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton se doit d'appliquer le règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres ayant un siège pair, occupé par M. Sylvain Roy et Mme Gail Chauvette chacun, ont un mandat d'une durée d'un an, qui se terminera le 8 avril 2020, et qui doit être renouvelé pour une durée de deux (2) ans, conformément à l'article 9 du règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme sont renouvelables par résolution du Conseil, comme indiqué au règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement des membres mentionnés ci-haut pour une durée de deux ans qui se termine le 13 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-116

APPUI À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE, LE GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES, FAMILLES ET DES MILIEUX AFIN QU'ILS SOIENT MIEUX ADAPTÉS

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés ;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient ;

CONSIDÉRANT QUE la difficulté de recrutement relié à la rareté de main-d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le conseil soutient Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec :

1. Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés ;
2. L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services ;
3. Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Adoptée à l'unanimité

2020-04-117

AUTORISATION DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE CONSTRUCTION PARC PME – 9407-1248 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de vente exigeaient que l'entrepreneur construise un édifice conforme aux normes spécifiques d'implantation stipulée au règlement de zonage no. 560-2017 adopté par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à l'intérieur de deux (2) ans

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

de la date de signature de l'acte de vente du terrain et que ce délai est passé;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a obtenu un permis de construction pour un édifice sur le lot 4 148 468 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à prolonger le délai concernant la construction de l'édifice jusqu'au 3 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu d'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 3 novembre 2020 à l'entreprise 9407-1248 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-118

AUTORISATION DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE CONSTRUCTION PARC PME – DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER FC INC.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de vente exigeaient que l'entrepreneur construise un édifice conforme aux normes spécifiques d'implantation stipulée au règlement de zonage no. 560-2017 adopté par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à l'intérieur de deux (2) ans de la date de signature de l'acte de vente du terrain et que ce délai est passé;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a obtenu un permis de construction pour un édifice sur le lot 4 031 193;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à prolonger le délai concernant la construction de l'édifice jusqu'au 26 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu d'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 26 juin 2020 à l'entreprise Distribution international foyer Inc.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-119

AUTORISATION DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE CONSTRUCTION PARC PME – 9286-8082 QC INC.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de vente exigeaient que l'entrepreneur construise un édifice conforme aux normes spécifiques d'implantation stipulée au règlement de zonage no. 560-2017 adopté par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à l'intérieur de deux (2) ans de la date de signature de l'acte de vente du terrain et que ce délai est passé;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a soumis une demande de délais supplémentaire pour la construction de son édifice sur le lot 4 031 198;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à prolonger le délai concernant la construction de l'édifice jusqu'au 14 avril 2021.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu d'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 14 avril 2021 à l'entreprise 9286-8082 Qc inc.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

a) MTQ

M. Sarrazin résume les différentes demandes d'intervention adressées au MTQ.

b) COVID-19

M. Sarrazin remercie les citoyens pour le respect des consignes gouvernementales liées à la pandémie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Une citoyenne demande s'il est possible qu'un trottoir soit aménagé sur la route 137 de l'intersection de la rue Principale jusqu'au Maître Glacier afin de sécuriser les piétons qui désirent marcher d'un commerce à l'autre sur cette route.

M. Sarrazin mentionne que cette route n'est pas de juridiction municipale et qu'une demande doit être envoyée au MTQ.

2020-04-120 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 58.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier